

COMITÉ SYNDICAL

REUNION DU 6 FÉVRIER 2014

Date de la convocation : 21 janvier 2014

Sous la présidence de Madame Anne-Marie Keiser

Présents :

Mme Anne-Marie KEISER (Présidente), Monsieur Jean-Luc GLEYZE (1^{er} Vice Président), Monsieur Georges André PASTOR (Titulaire), Monsieur Manuel VERBRUGGHE (Titulaire), Monsieur Bernard FRAICHE (Titulaire), Monsieur Pierre Didier LAMOUREUX (Titulaire), Monsieur Philippe BOISSONEAU (Titulaire), Monsieur Jean Bertrand SEINTOURENS (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire), Monsieur Bernard PIOT (Titulaire), Monsieur Didier OCHOA (Titulaire), Monsieur Denis SABATÉ (Payeur Départemental).

DÉLIBÉRATION N°20140206_007

**REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2013
BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »**

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

DÉLIBÉRATION N°20140206_007
REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2013
BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »

Considérant la convocation du comité syndical en date du 21 janvier 2014 fixant le prochain comité syndical le 6 février 2014 à 18h30 est prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 19h00,

Considérant que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le jeudi 6 février 2014 à 18h30,

Considérant que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 19h00.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4.

Considérant l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'Assemblée Délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Considérant toutefois que l'instruction comptable M4 a prévu la possibilité, sous réserve d'une délibération du comité syndical, de reprendre les résultats de l'exercice N -1 dès le vote du Budget Primitif. En effet, les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, avant l'adoption du Compte de Gestion et du Compte Administratif.

La reprise anticipée doit être justifiée par :

- une balance,
- un tableau des résultats de l'exécution du budget,
- l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

L'instruction comptable précise que, lorsque le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire, seule peut être reprise par anticipation la partie excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser au 31 décembre 2013.

Elle ajoute que cette reprise porte obligatoirement sur la totalité de l'excédent du fonctionnement disponible estimé.

Considérant la clôture des comptes du syndicat mixte Gironde Numérique effectuée fin décembre 2013 en accord avec le Payeur Départemental.

Considérant la fiche de calcul du résultat de l'exécution 2013 du Budget annexe visée par le Payeur Départemental jointe à cette délibération.

www.girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°20140206_007
REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2013
BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »

Considérant l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2013 joint à cette délibération.

Considérant que la fiche de calcul fait apparaître un excédent de la section d'exploitation ainsi qu'un excédent de la section d'investissement, il est proposé de reprendre par anticipation au Budget Primitif 2014, les résultats 2013 comme suit :

- Excédent d'exploitation (article 002 D) : 1 682 084,36 euros
- Excédent d'investissement (article 001 R) : 5 171 246,59 euros

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs:

- de bien vouloir approuver la reprise anticipée des résultats 2013 du Budget annexe «Aménagement Numérique du Territoire» telle que présentée ci-dessus.

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 06 février 2014

Pour expédition conforme,

La Présidente de Gironde Numérique

Anne-Marie KEISER

Annexe 1 : fiche de calcul du résultat prévisionnel - Résultats budgétaires Hélios

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

00901 – AMENAGEMENT NUM. DU TERRITOIRE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	12 643 657,43	6 771 206,00	19 414 863,43
Titres de recettes émis (b)	3 036 895,29	6 948 886,97	9 985 782,26
Réductions de titres (c)	0,00	0,02	0,02
Recettes nettes (d = b - c)	3 036 895,29	6 948 886,95	9 985 782,24
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	12 643 657,43	6 771 206,00	19 414 863,43
Mandats émis (f)	7 098 019,95	4 160 257,31	11 258 277,26
Annulations de mandats (g)	0,00	104 985,39	104 985,39
Dépenses nettes (h = f - g)	7 098 019,95	4 055 271,92	11 153 291,87
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		2 893 615,03	
(h - d) Déficit	4 061 124,66		1 167 509,63

Envoyé en préfecture le 10/02/2014
 Reçu en préfecture le 10/02/2014
 Affiché le



22

00901 - AMENAGEMENT NUM. DU TERRITOIRE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2012	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2013	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2013
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
AMENAGEMENT NUM. DU TERRITOIRE					
Investissement	9 232 371,25	0,00	-4 061 124,66	0,00	5 171 246,59
Fonctionnement	-1 211 530,67	0,00	2 893 615,03	0,00	1 682 084,36
Sous-Total	8 020 840,58	0,00	-1 167 509,63	0,00	6 853 330,95
TOTAL III	8 020 840,58	0,00	-1 167 509,63	0,00	6 853 330,95
TOTAL I + II + III	8 020 840,58	0,00	-1 167 509,63	0,00	6 853 330,95

Envoyé en préfecture le 10/02/2014
Reçu en préfecture le 10/02/2014
Affiché en préfecture le 10/02/2014





FICHE DE CALCUL DU RESULTAT PREVISIONNEL 2013 DU BUDGET ANNEXE « AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE »

Cette fiche est établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget annexe « aménagement numérique du territoire » visé par le comptable indiquant les restes à réaliser au 31 décembre 2013.

Ces résultats 2013 du budget annexe « aménagement numérique du territoire » feront l'objet d'une reprise anticipée au budget primitif 2014 lors du Comité Syndical du 06 février 2014.

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	4 055 271,92	7 098 019,95	11 153 291,87
Recettes	6 948 886,95	3 036 895,29	9 985 782,24
Résultat de l'exercice	2 893 615,03	-4 061 124,66	-1 167 509,63
Résultat reporté	-1 211 530,67	9 232 371,25	8 020 840,58
Résultat de clôture	1 682 084,36	5 171 246,59	6 853 330,95
RAR dépenses	0,00	0,00	0,00
RAR recettes	0,00	0,00	0,00
Solde des RAR	0,00	0,00	0,00

Bordeaux, le 10 janvier 2014

le Payeur Départemental



La Présidente
du Syndicat Mixte Gironde Numérique

Anne-Marie KEISER

www.girondenumerique.fr